

**Yves Charles Zarka**

Philosophe, professeur à la Sorbonne, université Paris Descartes, Yves Charles Zarka dirige le Centre de philosophie, d'épistémologie et de politique (PHILÉPOL) de cette université. Il est le fondateur et le directeur de la revue *Cités* (Presses universitaires de France), dont le dernier numéro (52) propose un dossier sur le thème « La laïcité en péril ? ». Ses travaux portent sur la philosophie politique, considérée tant du point de vue de son histoire que de celui des problèmes contemporains. Sur la laïcité, il a fait paraître en 2005 *Faut-il réviser la loi de 1905 ?* (Presses universitaires de France). Ces derniers mois, il a publié *Démocratie, état critique* (Armand Colin), *Refaire l'Europe* (Presses universitaires de France) et *Liberté et nécessité chez Hobbes et ses contemporains* (Vrin).



# La laïcité dans un monde déchiré

La loi de 1905 a pratiquement acquis le caractère d'une loi fondamentale de la République française, comme il y avait auparavant des lois fondamentales de la monarchie. Elle est en ce sens fortement enracinée dans la conscience nationale, parce qu'elle est considérée comme comportant les principes communément partagés de la séparation des religions et de l'État, lesquels ont apporté une solution à la crise ouverte depuis la Révolution de 1789. On peut même dire que sa signification et l'adhésion dont elle fait l'objet sont plus fortes que celles qui soutiennent les différentes Constitutions.

Le changement de Constitution ne concerne en effet autre chose que les modifications apportées à l'organisation et à la distribution des pouvoirs, des compétences et des responsabilités, mais il laisse intacte l'idée républicaine elle-même. En revanche, toucher aux articles majeurs de la loi de 1905, ce serait pour beaucoup remettre en cause la République française en tant que telle, d'une part parce que cette république s'est définie dès l'origine par l'autonomisation des règles de la vie publique par rapport à la religion – c'est l'un des aspects de l'opposition entre république et monarchie –, d'autre part parce

que ce serait remettre en cause le consensus historique qui donne une consistance à l'identité contemporaine de la France. La loi de 1905 a donc pris la valeur d'un principe fondateur immuable et immémorial (bien que certains de ses articles aient subi des modifications et qu'elle ait une date d'adoption récente) parce que originellement liée à l'idée de la République. Pourtant, ces dernières années, le consensus national autour du principe de laïcité a semblé se fissurer, pour deux types de raison essentiellement : des raisons de fait et des raisons idéologiques. Les raisons de fait tiennent, d'une part, à la modification intervenue dans le paysage religieux et à la présence désormais massive de l'islam, devenu deuxième religion du pays – or, l'islam n'a pas pu bénéficier des dispositions de la loi de 1905 touchant en particulier les lieux de culte ; d'autre part, à l'isolement de la laïcité

**« La loi de 1905 a pris la valeur d'un principe fondateur immuable et immémorial (bien que certains de ses articles aient subi des modifications et qu'elle ait une date d'adoption récente) parce que originellement liée à l'idée de la République. »**

française dans le monde face au multiculturalisme très largement répandu dans les sociétés démocratiques où la laïcité n'est pas comprise. Elle est même tenue aux États-Unis pour une tyrannie de la majorité sur certaines minorités. Il y a donc une confusion très grande au sujet de ce qu'est la laïcité dans le monde, et en France aussi. Les raisons idéologiques tiennent quant à elles aux attaques dont la laïcité fait l'objet de la part d'ennemis très différents : l'ennemi explicite, à savoir le fondamentalisme religieux, en particulier islamique, et l'ennemi masqué, à savoir l'extrême droite française qui instrumentalise la laïcité dans son discours populiste. Il convient donc de rendre toute sa portée à la question des rapports entre religions et laïcité.

### Une incompatibilité originelle

Je commencerai par dire qu'aucune religion n'est spontanément compatible avec la laïcité, c'est-à-dire qu'aucune d'entre elles n'a de tendance naturelle à laisser subsister un domaine politico-public non religieux. Chaque religion est porteuse d'une vision du monde plus ou moins totalisante. Elle pose ses croyances et ses dogmes comme vrais et, par là-même, elle exclut non seulement l'athéisme, mais aussi les autres religions.

Par ailleurs, aucune religion, quoi qu'on en dise, n'a de disposition spontanée à la coexistence avec d'autres religions ou avec une vision non religieuse du monde.

### La séparation de l'Église et de l'État, 1905, collection privée.

L'illustration représente la séparation de l'Église et de l'État (liés par le Concordat) votée en 1905 sous la forme d'un divorce jugé par un tribunal formé des hommes d'État Paul Doumer, Émile Loubet et Armand Fallières. © Abecasis/Leemage



Les religions sont unilatérales dans leur contenu dogmatique, et elles le sont d'autant plus qu'elles prétendent valoir universellement, c'est-à-dire envisagent comme une hypothèse sérieuse la conversion du monde entier à leur foi particulière. Il faut changer de point de vue, passer de la question de la vérité de la croyance ou du dogme à celle de la sincérité de la conviction ou de la force de l'adhésion, pour que l'idée d'une coexistence des religions devienne concevable.

Il y a toujours aujourd'hui une force considérable des religions, quels que soient l'affaiblissement des dogmes et le recul des pratiques dans le cadre des régimes démocratiques. Elles font partie des principales forces de mobilisation, elles sont souvent l'une des composantes centrales de l'identification symbolique des individus, des groupes et des communautés. Ce n'est pas autour des questions d'intérêts politiques ou économiques que les hommes engagent des conflits qui peuvent aller jusqu'à la lutte à mort, mais à propos de valeurs symboliques et, principalement, religieuses. C'est sur les questions d'ordre symbolique que leur vie leur paraît moins importante que leur croyance. Certes, la religion n'est plus le principe d'organisation, de régulation et d'unification de l'ordre social et politique qu'elle a longtemps été, mais elle occupe toujours une place fondamentale dans les modes de représentation de soi, et donc d'identification.

Il suffit de considérer la radicalité des conflits religieux qui se produisent aujourd'hui un peu partout dans le monde pour comprendre que nous ne sommes pas à la veille de l'idée d'une « sortie du religieux », laquelle est pourtant particulièrement en vogue dans certains milieux intellectuels parisiens.

### Une évolution longue et complexe

Mais si les religions ne sont pas spontanément compatibles avec la laïcité, elles peuvent le devenir. Elles le sont même devenues dans l'histoire de l'Occident. Cela ne s'est pas fait facilement : la coexistence des religions et l'acceptation de l'idée de laïcité sont issues d'une longue histoire, dont certains épisodes ont été particulièrement tragiques et sanglants. Pensons à l'époque des guerres de Religion, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. C'est à cette époque qu'a été formée l'idée de tolérance des religions, précisément pour sortir de ces guerres. Plus tard, autour de la Révolution française puis autour de la loi de 1905, a été défini le modèle français de laïcité.

**« Ce n'est pas autour des questions d'intérêts politiques ou économiques que les hommes engagent des conflits qui peuvent aller jusqu'à la lutte à mort, mais à propos de valeurs symboliques et, principalement, religieuses. »**

Le travail sur soi du religieux en Occident a donc été long et laborieux. L'Église, par exemple, a été pendant la plus grande partie de son histoire liée au pouvoir politique. L'idée d'un droit divin des rois, quelle que soit la manière dont il a été pensé, ainsi que la transposition politique du modèle théologique monothéiste ont été un mode de légitimation pluriséculaire de la monarchie politique. De même, la subordination du pouvoir temporel au pouvoir spirituel a longtemps conféré une force politique et une hégémonie au pouvoir ecclésiastique.

Si la question de la laïcité a créé des divisions si nettes et si durables dans le pays, c'est précisément parce que, pour donner consistance à la laïcité, il a fallu récuser la légitimité de toute implication politique de l'Église. Bien que ce ne fût pas une tendance spontanée, l'Église s'est séparée du pouvoir politique, retrouvant par là le sens de ses propres origines. Le judaïsme aussi a été lié au pouvoir politique durant une part de son histoire antique. Les juges et les prophètes avaient une fonction non seulement religieuse, mais également sociale et politique. Ce qui a séparé le judaïsme du domaine politique, c'est son histoire diasporique de deux mille ans pendant lesquels il s'est trouvé sans État, donc radicalement impuissant sur le plan politique. Cela explique aussi pourquoi cette histoire diasporique a été si tragique. Le judaïsme s'est par conséquent constitué comme religion privée, séparée du politique, y compris, bien entendu, dans l'État d'Israël aujourd'hui – c'est un État où il y a des religieux, mais ce n'est pas un État religieux.

### Le cas de l'islam en Europe

Si la question du rapport entre les religions et la laïcité se pose de manière aussi forte aujourd'hui en France, c'est, comme on l'a vu, en raison de la place nouvelle qu'occupe l'islam. C'est que cette religion n'a jamais accompli le travail sur soi de critique de ses textes fondateurs et de transformation politique et sociale qu'ont assumé le judaïsme et le christianisme (sous ses différentes confessions). Je ne dis pas qu'il n'y a jamais eu dans l'histoire de travaux critiques sur le Coran ou sur les conceptions sociales et politiques qu'il véhicule ; ce que je veux dire, c'est que ces critiques ont été à la fois marginales

« Occupant depuis quelques décennies une position nouvelle dans les démocraties européennes, l'islam rencontre un problème qu'il n'avait jamais connu auparavant : celui d'être une religion ni dominante, ni majoritaire. »

et sans le moindre effet sur les sociétés islamiques. L'islam n'a jamais connu la réforme textuelle et sociale par laquelle il se serait spiritualisé. Or, l'idée d'une phase critique en pays musulman me semble totalement exclue en raison des dogmes qui interdisent d'aborder le Coran dans une perspective critique et des structures sociales qui bloquent le progrès de ces sociétés. On comprend donc qu'occupant depuis quelques décennies une position nouvelle dans les démocraties européennes, l'islam rencontre un problème qu'il n'avait jamais connu auparavant : celui d'être une religion ni dominante, ni majoritaire. C'est dans ce contexte que cette religion doit opérer sur elle-même une phase critique, d'ailleurs en cours, qui induise les réformes nécessaires à sa coexistence avec les autres religions qui ont même rang qu'elle et à sa conformité avec la laïcité.

On peut aujourd'hui espérer que les communautés musulmanes des pays démocratiques, en raison de la liberté d'esprit et de la sécurité qui est assurée aux individus en général, pourront mener à bien ce travail critique et ces réformes internes. ■

#### NOTE

<sup>1</sup> Voir le dernier numéro de la revue *Cités* (numéro 52, 2012), « La laïcité en péril? ».

« La laïcité en péril? », *Cités. Philosophie, politique, histoire*, 52, 2012, 188 p., 15,50 €.

Le premier numéro de la revue *Cités*, publiée par les Presses universitaires de France, est paru en 2001. Cette publication trimestrielle se définit comme « une revue intellectuelle de débat et de réflexion sur les enjeux sociaux, politiques, historiques et philosophiques d'aujourd'hui. »

Le dernier numéro paru propose un dossier (constituant environ la moitié de la revue) consacré à la laïcité, coordonné par Juliette Grange et François Frimat, ainsi qu'un entretien avec Vincent Peillon autour de la question : « Qu'est-ce que la morale laïque? ».

Divers articles portant sur la vie politique et intellectuelle actuelle complètent le volume. Le dossier réunit six contributions (plus une présentation générale et un éditorial d'Yves Charles Zarka). Ces articles rappellent la nature première de la laïcité, ses origines historiques, explorent sa portée morale et philosophique, les liens étroits qu'elle entretient avec l'idée même de république, sans oublier son importance cruciale dans le domaine de l'instruction et des sciences. Ils évoquent aussi ses divers ennemis, tant religieux que

politiques, et leurs stratégies, parfois retorses. L'ensemble invite à une réflexion de haute volée sur l'avenir de la laïcité à la française, sur ses enjeux majeurs. « Alors que partout dans le monde, et récemment encore plus violemment, on note un certain nombre d'attentats aux valeurs cardinales de la laïcité (c'est-à-dire la liberté de conscience – qui n'est pas la "liberté religieuse", ainsi que les droits de la personne et la neutralité de l'espace public) qui sont le fait de groupes théocratiques, jusque et y compris au sein des démocraties les plus vastes et les plus anciennes, il est peut-être bien temps en effet d'actualiser l'exigence laïque. » (Présentation du dossier par Juliette Grange et François Frimat, p. 10). Chacun des auteurs sollicités, avec conviction et force arguments, contribue avec éclat à cette salutaire actualisation. **V. L.**

